

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 5 février 2024**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**La mairesse suppléante**, madame Annie Neveu, conseillère district no 2

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Roxane Perreault	District no 3	Éliane Neveu	District no 5
		Jean Lemieux	District no 6

**Était aussi présent :** Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**Était absent :** Monsieur Michel Dupuis, maire

**1. Législation**

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Madame la mairesse suppléante amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**029-02-2024**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière
- 2.3. Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption (Cara)
- 2.4. Demande de maintien des districts électoraux
- 2.5. Technicienne en bibliothèque – Embauche
- 2.6. Contrôleur canin 2024-2025 – Octroi du contrat

**3. Loisirs et Culture**

- 3.1. Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adoption
- 3.2. Politique de tarification des activités de loisirs – Adoption
- 3.3. Contribution municipale à la tarification pour le soccer 2024
- 3.4. Camp de jour 2024 – Embauche des animatrices, animateurs et autres ressources
- 3.5. Participation à l'activité Art.é.Noix à Saint-Ambroise-de-Kildare

**4. Voirie**

- 4.1. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la gestion de la collecte sélective et au traitement des matières recyclables 2024-2030

**5. VARIA**

**6. Période de questions**

**1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024**

**030-02-2024**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté comme présenté.

<b>2. <u>Administration générale</u></b>
--

**2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

**031-02-2024**

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 16 janvier au 5 février 2024, pour un montant total de 381 434,44 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et du règlement 838-2023);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 16 janvier au 5 février 2024 pour une somme qui totalise 381 434,44 \$.

**2.2. Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière**

**032-02-2024**

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De soutenir le *Réseau des Femmes Élues de Lanaudière* par une contribution financière annuelle de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance accordée à la place des femmes au sein des conseils municipaux et s'engager à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Dons et subventions » (02-19000-970).

### **2.3. Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (Cara)**

**033-02-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adhérer à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (Cara);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'adhérer à la Cara, pour l'année 2024, au coût de 229,25 \$ taxes incluses;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Associations et abonnements – Aménagement, urbanisme et zonage » (02-61000-494).

### **2.4. Demande de maintien des districts électoraux**

**034-02-2024**

ATTENDU QU' à la demande d'Élection Québec (DGEQ), la Municipalité doit analyser le nombre d'électeurs par districts électoraux selon les normes édictées dans la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE selon les données fournies par Élection Québec et selon l'article 12 de la loi, la Municipalité peut maintenir les mêmes districts électoraux de 2021, puisque les écarts sont nettement sous la norme du 25%;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'informer le DGEQ que la Municipalité maintiendra les mêmes districts électoraux 2021 pour l'élection de 2025, puisqu'elle rencontre les exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## **2.5. Technicienne en bibliothèque – Embauche**

**035-02-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite embaucher une technicienne en bibliothèque;

ATTENDU les candidatures reçues suite à l'offre d'emploi publiée sur le site de la Municipalité ainsi que sur le Facebook de la Municipalité en date du mercredi 17 janvier 2024;

ATTENDU les entrevues réalisées avec les candidats sélectionnés;

ATTENDU QUE l'entrée en poste est prévue pour le 14 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M<sup>me</sup> Catherine Defoy, au poste de technicienne en bibliothèque de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 2- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 3- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité;

## **2.6. Contrôleur canin 2024-2025 – Octroi du contrat**

**036-02-2024**

ATTENDU QUE le contrat pour les services de contrôleur canin sur le territoire de la municipalité arrive à échéance le 29 février 2024;

ATTENDU la satisfaction des services offerts par le *Carrefour Canin*;

	Coût (avant taxes)
Licence	45 \$ (non taxable) 40 \$ du 1 <sup>er</sup> oct. au 31 déc. 35 \$ du 1 <sup>er</sup> nov. au 31 déc. 30 \$ du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre
Licence de chien guide	0 \$
Licence pour chenil (permis)	200 \$ (non taxable)
Changement de chien dans la même année	10 \$ (non taxable)
Duplicata	5 \$ (non taxable)
Chien errant non réclamé ou saisi	Inclus
Euthanasie chien errant non réclamé	selon le poids (environ 6 \$ / kg)
Carcasse de chien	Inclus
Préparation de dossier de poursuite pénale	200 \$
Présence d'un contrôleur à la cour municipale	Inclus
Patrouille spéciale sur demande de la Municipalité	35 \$ / h
Service de vérification de conformité des chenils	00 \$
Service d'urgence en dehors des heures d'ouverture à la demande du service de police, gestion au téléphone seulement, déplacement non requis	100 \$
Service d'urgence en dehors des heures d'ouverture à la demande du service de police, déplacement requis	250 \$
Gestion complète d'un dossier de chien potentiellement dangereux en vertu de la loi P.38.002	500 \$ par dossier, facturé à la Municipalité (évaluation comportementale du vétérinaire au frais du citoyen)

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat avec le *Carrefour Canin (9266-3749 Québec inc.)*, pour les services d'un contrôleur canin sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, et ce, du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025, aux montants ci-haut mentionnés;
- 3- Que l'octroi du mandat par la présente résolution sert de contrat entre les parties;
- 4- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Avis – Contrôle animalier » (02-29300-451) et pour les revenus « Médaille pour chien » (01-24101-000).

### **3. Loisirs et Culture**

#### **3.1. Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare – Adoption**

**037-02-2024**

ATTENDU QUE la politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare devait être mise à jour;

ATTENDU la pertinence pour la Municipalité d'établir des règles claires pour la contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins qui suivent des cours ou des activités de loisirs offerts par un organisme ou une entreprise reconnue par la Municipalité;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'accepter les modifications proposées par la directrice des loisirs et de la culture concernant la politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 2- D'adopter la nouvelle politique de remboursement.

### **3.2. Politique de tarification des activités de loisirs – Adoption**

**038-02-2024**

ATTENDU QUE la politique de tarification devait être mise à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité veut offrir ses activités de loisirs au plus bas tarif possible afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et que les activités offertes aux adultes s'autofinancent;

ATTENDU QUE la Municipalité veut inciter les jeunes de 17 ans et moins à pratiquer des activités de loisirs en se dotant d'une tarification familiale;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

1. D'accepter les modifications proposées par la directrice des loisirs et de la culture concernant la tarification des activités de loisirs;
2. D'adopter la politique de tarification, comme présentée.

### **3.3. Contribution municipale à la tarification pour le soccer 2024**

**039-02-2024**

ATTENDU l'information transmise par le *Club de soccer Lanaudière-Nord*, traitant de la tarification pour la saison 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a convenu de rembourser une partie des frais d'inscription pour l'activité de soccer;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture pour l'activité de soccer;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De rembourser une somme équivalant à 30 % des frais d'inscription, par enfant de la Municipalité inscrit à la saison 2024 de l'activité de soccer du *Club de soccer Lanaudière-Nord*;
- 2- D'informer les citoyennes et citoyens par le biais du bulletin municipal et du site Internet.

**3.4. Camp de jour 2024 – Embauche des animatrices, animateurs et autres ressources**

**040-02-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin, pour le camp de jour 2024, d'une équipe d'animation formée, d'animatrices ou d'animateurs, d'un responsable du service de garde, d'accompagnatrice ou accompagnateur et d'éducatrice spécialisée;

ATTENDU la période d'appel de candidatures ainsi que les entrevues réalisées en janvier 2024;

ATTENDU QUE les postes sont offerts à des étudiants qui prévoient un retour aux études en septembre 2024;

ATTENDU la résolution 023-01-2024 concernant l'adoption de l'échelle salariale des employés du camp du jour pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les animateurs seront embauchés à raison de 40 heures par semaine pour une durée de huit (8) semaines, du 25 juin au 16 août 2024;

ATTENDU QUE le personnel animateur aura une moyenne de 75 heures allouée pour l'organisation du camp de jour et la formation avant le début du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Roxane Perreault,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- D'embaucher les employés suivants pour le camp de jour 2024 :

Nom	Fonction	Échelon échelle salariale
Audrey Gagné	Éducatrice spécialisée	Accompagnatrice et intervenante 2 <sup>e</sup> année
William Ste-Marie	Animateur	Animateur 3 <sup>e</sup> année et plus
Molly Moar	Animatrice	Animatrice 3 <sup>e</sup> année et plus
Kamille Riopel	Animatrice	Animatrice 2 <sup>e</sup> année
Coralie Lanouette	Animatrice	Animatrice 2 <sup>e</sup> année
Marguerite Béchar	Animatrice	Animatrice 2 <sup>e</sup> année
Éliana Robert	Animatrice	Animatrice 2 <sup>e</sup> année
Émy Hénault	Animatrice	Animatrice 2 <sup>e</sup> année
Rose-Marie Lévesque	Animatrice	Animatrice 1 <sup>er</sup> année
Coralie Vézina	Animatrice	Animatrice 1 <sup>er</sup> année
Samuel Béchar	Animateur service de garde	Responsable service de garde 2 <sup>e</sup> année

3- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Salaire – Camp de jour » (02-70153-141).

### 3.5. Participation à l'activité Art.é.Noix à Saint-Ambroise-de-Kildare

041-02-2024

ATTENDU QUE l'activité Art.é.Noix organisée par le Conseil de la sculpture du Québec, aura lieu au Jardin des noix, au cours du mois de juin 2024;

ATTENDU QU' il s'agit d'une activité familiale et individuelle avec un nombre limité de participants;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De contribuer à l'activité Art.é.Noix au montant de 1 000 \$;
- 2- Que la dépense soit payée à même le budget de l'exercice au poste « Autres activités – Loisirs » (02-70191-999).

## 4. Voirie

### 4.1. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la gestion de la collecte sélective et au traitement des matières recyclables 2024-2030

042-02-2024

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décrété des règlements liés à la modernisation de la collecte sélective ;

ATTENDU QUE cette modernisation consiste en la transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de responsabilité élargie des producteurs ;



ATTENDU QU' Éco-Entreprise Québec a été mandaté par le gouvernement et favorise les regroupements par municipalités;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC ne souhaite pas que la MRC de Joliette déclare sa compétence, mais privilégie une entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser Michel Dupuis, maire et M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative à la gestion de la collecte sélective et au traitement des matières recyclables 2024-2030.

**5. VARIA**

Aucun point n'est ajouté au Varia.

**6. Période de questions**

La mairesse suppléante répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 14.

\_\_\_\_\_  
Annie Neveu  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Annie Neveu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*